

Atelier Marlène Chitan-Rougeyron Danse

**CGV – SAS AMCRD- Atelier Marlène Chitan-Rougeyron Danse**

**POUR 2023/2024**

**1- PREAMBULE**

## 2- Objet

L’Atelier Marlène Chitan Rougeyron Danse, enregistrée le 8/09/2021, siège 7 bis boulevard chancelier de l’hospital 63200 RIOM, Siret : 902 936 392 0015

Enseignement culturel n° 8552Z, ci-après nommée sous les vocables « SAS AMCRD », ou « l’école », est une école de danse et activité physique.

Différents cours et stages sont proposés aux particuliers par la SAS AMCRD, selon différentes formules qui sont indiquées et détaillées sur son site internet à l’adresse : [www.ateliermdanse.fr.](http://www.ateliermdanse.fr/) Tous les stages et cours sont dirigés par l’AMCRD et sa Présidente Marlene Chitan Rougeyron et régis par les conditions générales de vente qui suivent.

Ces conditions générales sont complétées par un règlement intérieur téléchargeable par chaque élève. Tous les cours ont lieu 7bis boulevard chancelier de l’hospital à Riom.

Les présentes CGV visent à préciser les droits et obligations du client à l’égard des prestations vendues directement par l’AMCRD et sur le site internet [www.ateliermdanse.fr](http://www.ateliermdanse.fr/)

En cas de commande sur le site internet, le contrat établi selon les conditions visées aux présentes CGV, relève de la réglementation de la vente à distance, telle qu’elle résulte notamment du Code de la consommation, ainsi que des dispositions visées ci-après.

## Définition

Dans les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») des cours et stages de danse, l’expression :

* + « CGV » est l’acronyme de « Conditions générales de vente » ;
	+ « AMCRD » est l’acronyme de l’Atelier Marlène Chitan Rougeyron Danse »
	+ « Vendeur » désigne le vendeur de la prestation de service, c’est-à-dire « l’AMCRD »
	+ « Site internet » désigne le site internet [www.ateliermdanse.fr,](http://www.ateliermdanse.fr/) ce site donne accès aux informations de l’AMCRD et de l’association Atelier M danse
	+ Le « client » désigne la personne qui achète un cours ou un stage de danse auprès du vendeur, directement ; le client est réputé être une personne majeure.
	+ « Stage, cours de danse » et « prestations » désignent les activités proposées par le Vendeur, incluant la formation professionnelle.
	+ « Participant » désigne la personne majeure qui est inscrite auprès du Vendeur pour un ou plusieurs cours ou stages, qui participera, ou la personne mineure inscrite par un de ses représentants légaux disposant de fait d’une autorisation à pratique la danse et à participer aux cours et stages émanent de ses représentants légaux. Une personne mineure n’a pas le droit de s’inscrire elle-même comme Participant, ou d’inscrire un autre Participant sans la démarche de son représentant légal.
	+ « Année scolaire » désigne la période de septembre à juin lors de laquelle les cours et stages ont lieu, à l’exception du stage d’été qui se tient en juillet. Les dates précises de début et de fin de saison par mails envoyés et sur le Site internet.
	+ « Atelier M danse » est le nom de l’association partenaire qui a pour but la promotion de la pratique handidanse, et la danse en inclusion, et organise des spectacles et évènements entre handidanseurs et apprentis danseurs dits valides inscrits à l’AMCRD. Tous les clients de l’AMCRD sont adhérents de cette association et peuvent ainsi participer au spectacle et évènements inclusifs.

## Force obligatoire des CGV

Toute commande implique la consultation préalable et l’acceptation des présentes CGV, qui sont accessibles et imprimables à tout moment par un lien direct.

Les clients sont invités à lire attentivement les CGV ci-après, avant de procéder à toute commande.

La réservation de cours et stages ou prestations est subordonnée à l’acceptation du client, et vaut acceptation sans aucune réserve par ce dernier, de l’intégralité des CGV exposées ci-après.

Les présentes CGV s’appliquent en toutes ses dispositions, y compris les cours d’essai, réalisés par l’AMCRD pour le participant depuis la date d’entrée en vigueur, nonobstant toutes dispositions contraires figurant éventuellement dans les conditions générales d’achat ou l’un quelconque des documents commerciaux du client. Les présentes conditions générales seront lues, acceptées puis signées via le formulaire d’inscription par le Participant au moment de son inscription et s’imposera à ce dernier dès sa signature.

Ces CGV s’imposent au client. L’acceptation du client du client ainsi que les communications de ses coordonnées bancaires aux fins du paiement de sa commande. Cette démarche équivaut pour le client à reconnaître qu’il a pris pleinement connaissance et qu’il approuve l’ensemble des conditions indiquées ci-après.

## Limitation des responsabilités

Au travers des CGV, la SAS AMRCD s’oblige à la réalisation de cours.

L’AMCRD ne dispose que d’une obligation de moyen concernant la réussite de ses élèves et elle fera les meilleurs efforts pour assurer une formation sérieuse et de qualité.

## Capacité du contractant

Il est entendu que les personnes considérées juridiquement incapables de contracter au sens des articles 1123 et suivants du Code Civil, notamment les mineurs non émancipés, devront obligatoirement obtenir l’autorisation de leur représentant légal préalablement à toute réservation. Toute personne qui procède à une inscription garantit être majeure et légalement responsable du participant qu’il inscrit.

## Consentement à la conservation des données

En vous inscrivant, ou en inscrivant votre enfant comme licencié(e) de l’AMCRD, responsable du traitement, vous nous autorisez à collecter vos données personnelles et à les utiliser dans le cadre d’un processus d’affiliation à l’école. Nous collectons et traitons les données suivantes : vos nom, prénom(s), âge, adresse postale, adresse email, téléphone (ci-après vos « Données »). En outre, vos Données seront utilisées pour vous contacter et traiter votre adhésion. Il est rappelé que dans le cadre du traitement de vos Données, et conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après « RGPD ») et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de savoir si nous détenons vos Données et, si c’est le cas, vous disposez des droits suivants dans les conditions précisées dans le RGPD : Droit d’accès (article 15 du RGPD);Droit de rectification (article 16 du RGPD);Droit à l’effacement (article 17 du RGPD);Droit à la limitation du traitement (article 18 du RGPD);Droit à la portabilité (article 20 du RGPD); Droit d’opposition (article 21 du RGPD).Tous les droits énumérés ci-dessus sont personnels et ne peuvent être exercés que par la personne ayant communiqué ses Données auprès de l’Association Atelier M Danse et AMCRD.

## II- COURS ET STAGES

L’organisation des cours et stages enseignés régie par la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l’enseignement de la danse.

## Cours en français

Les cours sont enseignés en français.

## Professeurs

Tous les professeurs sont issus d’une formation reconnue, et/ou ont expérience pédagogique. Pour ce qui concerne la danse classique et jazz, le professeur est titulaire du Diplôme d’état de professeur de danse.

Le participant reconnaît de manière expresse s’être engagé en considération des qualités et du projet pédagogique de l’Atelier Marlene CHITAN ROUGEYRON DANSE et non en considération du professeur. L’AMCRD pourra remplacée, si elle l’estime nécessaire, un ou plusieurs des professeurs sans que le participant ne puisse remettre en cause les présentes conditions générales et l’offre de cours, de stage et formation professionnelle de l’AMCRD.

## Cours d’essai et inscription en ligne

Pour tous les participants, l’inscription annuelle préalable ouvre automatiquement le droit à un premier cours d’essai gratuit par discipline.

Ce cours d’essai permet à l’élève de confirmer ou non son envie de s’engager sur la durée. A l’issue de ces cours d’essai, l’élève ou son représentant légal dispose de 15 jours calendaires pour signaler qu’il ne souhaite pas poursuivre et recevoir un remboursement, exclusivement par courrier ou par courriel. Pour cela, il doit suivre la procédure des CGV de l’école. Si cette procédure n’est pas respectée, l’engagement à l’année est réputé confirmée et approuvée par l’élève ou son responsable légal, et le montant total à payer au titre de l’inscription engagée est réputée due sans recours possible.

Les cours d’essai ont lieu entre le 12 septembre et le 20 octobre de l’année scolaire.

## Cours d’essai sans inscription préalable

Le participant a la possibilité de venir sans inscription préalable à un cours d’essai dans la limite des places disponibles ; il doit alors se présenter directement auprès du professeur.

Le cours d’essai est gratuit pour les mineurs et pour les adultes.

A l’issue du cours d’essai le participant peut s’inscrire en ligne depuis le site internet au cours choisi, sous réserve de places disponibles.

## Cours

Les cours annuels ont lieu du 18 septembre 2023 au 21 juin 2024, selon les dates définies sur le site internet de l’AMCRD.

Certains cours peuvent être sujet à confirmation. Un nombre minimum de 6 participants est requis pour maintenir un cours. Si ce quota n’est pas atteint au 30 septembre, l’AMCRD se réserve le droit de le supprimer entre le 1er et le 30 octobre. Un cours alternatif sera alors proposé aux participants, qui seront libres d’accepter ou refuser. En cas de refus, le cours annulé lui sera remboursé au prorata du temps consommé.

## Stages

Les stages sont ouverts à tous, selon les indications particulières indiquées dans chaque brochure de présentation notamment concernant les âges et les niveaux.

Les stages ont lieu les vendredi soir, les samedis ou pendant les vacances scolaires. Ils sont diffusés par mail, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

Tout stage commencé est du ; il n’y a aucun remboursement des frais d’inscription, quel qu’en soit le motif et quel qu’en soit la durée du stage. Il n’y a pas de cours d’essai pour les stages.

## Age minimum

Les cours sont ouverts aux enfants, adolescents et adultes avec les précisions suivantes : les cours d’éveil et initiation sont accessibles aux enfants de 4 à 7ans, les cours de parents bébé sont accessibles aux bébés dès la marche à 3ans révolus.

Les cours de danse classique à partir de 8 ans.

Les pointes peuvent etre pratiquées à partir de 12 ans, sur autorisation du professeur. Les cours de danse contemporaine à partir de 14 ans et hip hop à partir de 8 ans.

## Niveaux

En modern jazz :

* + Jazz débutant de 8 à 10 ans
	+ Jazz moyen 1 de 11 à 13 ans
	+ Jazz moyen 2 de 14 à 18 ans
	+ Jazz deb inter à partir de 18 ans
	+ Jazz inter avancé à partir de 18 ans En classique :
	+ Classique débutant de 8 à 11 ans
	+ Classique inter de 12 à 18 ans
	+ Classique adultes à partir de 18 ans En danse contemporaine :
	+ Contemporain 1 et 2 à partir de 14 ans En Hip hop :
	+ Hiphop débutant de 8 à 11 ans
	+ Hip hop inter de 12 à 18 ans
	+ Hiphop adultes à partir de 18 ans En éveil sportif de 3 à 4ans

Eveil à la danse de 4 à 5 ans En multisports de 5 à 6 ans

Initiation à la danse de 6 à 7 ans

En pilates et forme à partir de 18 ans Handidanse a partir de 12 ans

## Modification de cours

La direction et les professeurs se réservent le droit si nécessaire d’apporter toutes modifications au règlement et au déroulement des cours. Ces modifications seront affichées sur le site internet et les réseaux sociaux, et par courriel.

## Nombre d’élèves par cours

Pour chaque classe, la direction de l’école détermine le nombre d’élèves par classe, en fonction de la taille des studios. Le professeur peut décider seul de changer le nombre par cours, la répartition par niveaux technique ou artistique.

## 16 – Aptitude et certificat médical

Tous les élèves mineurs et d’autre part tous les étudiants inscrits au programme de formation doivent obligatoirement fournir tous les deux ans un certificat médical de non contre-indication à la pratique de leur activité. Toute personne pratiquant aux cours certifie ne pas être médicalement jugée dispensable par un médecin qualifié. En cas de doute, les professeurs peuvent exiger un certificat médical.

## Comportement

Les professeurs se réservent le droit après échange avec la direction de l’école de refuser toute personne dont le comportement ne correspondrait pas au niveau ou à l’éthique, ou l’image du groupe et de l’école. Ils peuvent décider d’exclure une personne susceptible de déranger le déroulement normal du cours.

## Corrections

La méthode pédagogique incorpore la pratique des corrections essentielles à l’obtention des bonnes postures.

Les professeurs sont amenés à avoir des contacts physiques avec les élèves et étudiants, dans le respect de chacun.

## Public

Les cours ne sont pas publics, aucun spectateur n’est admis sans autorisation de la direction. Des portes ouvertes sont organisées sur une période de l’année pour que les parents puissent voir les cours.

## III-INSCRIPTIONS

1. **Dates d’inscription**

Les inscriptions commencent le 12 juin 2023. Les dates d’inscription sont mises à jour sur le site internet et précisées par courriel.

Le participant s’inscrit sur la période du 18 septembre 2023 au 21 juin 2024

Les inscriptions sont closes le 15 octobre. La priorité est donnée aux premiers inscrits.

## Liste d’attente

Une liste d’attente est créée pour chaque cours qui a atteint son quota d’inscrits. Les candidats seront avertis

par courriel si des places sont rendues disponibles avant le 15 octobre.

## Vacances

Les vacances scolaires sont ceux de la Zone A telles que définies par le Ministère de l’éducation nationale.

Pour chaque vacance scolaire, les cours cessent le dimanche soir du 1er week-end des vacances. La reprise se fait le lundi après la fin des vacances. Le jour de la rentrée de septembre est indiquée sur le site internet et par courriel.

## Inscriptions pour l’année scolaire

Toutes les inscriptions se font sur internet à partir du site internet [www.ateliermdanse.fr,](http://www.ateliermdanse.fr/) ou sur papier par demande à la direction de l’école.

Tout participant qui s’inscrit ou son représentant légal doit accepter de remettre concomitamment :

* + Son règlement par chèque à l’ordre de l’AMCRD correspondant au montant de la formule sélectionnée ou le mandat de prélèvement rempli et signé
	+ Le dossier d’inscription rempli sur le site internet
	+ L’acceptation signée du formulaire d’inscription
	+ L’autorisation de droit à l’image
	+ Un certificat médical datant de moins de 3 ans

## Suspension ou refus inscription

L’école se réserve le droit de résilier de plein droit et sans formalités 15 jours après réception par le participant de la mise en demeure par lettre RAR demeurée sans effet ou de refuser d’inscrire un client qui n’aurait pas réglé totalement sa scolarité ou son stage, ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

## Cas de dossiers incomplets

Tout dossier incomplet pourra être refusé par l’AMCRD. Si le dossier demeure incomplet à l’issue du délai de 15 jours à compter de sa réception, l’inscription sera automatiquement et plein droit annulée. L’AMCRD ne sera en conséquence plus tenu de réserver au participant une place dans le cours ou le stage sélectionné. Le montant réglé demeurera définitivement acquis.

## IV-PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

1. **Prix applicables**

Le prix des cours et stages proposés est indiqué en euros. Les prix des cours figurent sur le site internet. Le prix annuel des cours dans le cadre de la formation est communiqué aux candidats. Le prix des stages est indiqué dans chaque brochure de présentation de stage.

Le prix applicable à chaque cours ou stage sera celui en vigueur au jour de l’achat auprès de l’AMCRD.

L’AMCRD se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les stages et cours seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation du paiement. A la suite de la validation après réservation, le participant recevra un courriel de confirmation avec les informations relatives au stage ou au cours.

Un cours d’essai est gratuit pour chaque discipline.

## Règlements des inscriptions

Le prix du stage ou cours devra être intégralement payé à l’AMCRD lors du paiement, la vente étant réalisée à cette date, ou selon l’échéancier convenu avec la Présidente de l’AMCRD selon les cas.

Pour les inscriptions, le règlement se fait par chèque ou par prélèvement bancaire automatique.

Les prélèvements auront lieu du 2 octobre au 2 juillet, soit 10 prélèvements. Ils ne sont qu’une facilité de paiement, les 10 prélèvements sont obligatoires.

Les chèques seront alors tous datés du jour d’émission des chèques. Un premier sera encaissé à l’inscription. Les autres sont encaissés en début de mois suivant., ce que le participant reconnaît et autorise de manière expresse et irrévocable. Tout chèque devra être libellé à l’ordre de l’AMCRD.

Pour tout paiement par virement bancaire, une preuve de transfert est demandée par courriel avec les coordonnées du participant dans le mail ainsi que le cours ou stage auquel il est inscrit.

En cas de paiement comptant, le paiement pourra être effectué en espèces.

Les autres modes de paiement notamment paypal, western union, moneygram ou les chèques vacances ne sont pas acceptes.

Les paiements par pass culture pour les adolescents et étudiants sont acceptés, et ainsi que les participations employeurs sur présentation de justificatifs.

## Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l’application de pénalités de retard égales à 4,5 fois le taux d’intérêt légal en vigueur et d’une majoration de 20% des sommes dues par le Participant. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu’un rappel ne soit nécessaire. Tous frais résultant d’un incident de paiement seront à la charge du participant.

Tout retard même partiel fera perdre au client le bénéfice d’un paiement en plusieurs fois s’il avait le bénéfice d’une remise. Le tarif de l’inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. L’AMCRD aura le droit de suspendre ses activités et interdire l’accès au participant des cours ou stages dans l’attente du paiement complet. Sans préjudice de ce qui précède, l’AMCRD pourra prononcer la résiliation des Conditions générales aux torts exclusifs du participant ;

Frais facturés en cas de prélèvement SEPA :

* Facturation de frais de rejet de 15eurosHT en cas de rejet
* Le participant accepte que ces frais soient inclus directement dans la seconde tentative de prélèvement concerné par l’échec.

## V-RETRACTATION, ANNULATION, ABANDON

1. **Cas apparentés à celui pouvant entrainer l’application de la force majeure**

En cas d’évènement apparenté à celui entraînant l’application de la force majeure, c’est-à-dire un évènement extérieur, imprévisible, irrésistible, provoquant une impossibilité de réaliser les cours, ou stages, dans les conditions prévues, l’école pourra proposer une solution alternative par compensation.

Cette solution pourra porter notamment sur le remplacement de professeurs, un changement de studios, de ville dans une commune limitrophe, des cours en ligne, de nouvelles dates de stages ou spectacle, ainsi qu’une modification du programme, des horaires et jours de cours.

Dans le cas où une situation alternative est mise en place, l’école proposera après la période de crise un avoir d’un montant égal aux cours supprimés valable sur les mois concernés.

La mise en place de solution alternative est considérée comme définitive et équitable. L’école communiquera aux participants les informations concernant les nouvelles organisations, sur le site web, par courriel ou papier. L’obligation de se renseigner incombe aux participants et représentants légaux.

Dès lors que l’école communique l’information, elle ne pourra pas être tenue responsable de la négligence des élèves et représentants légaux de ceux-ci de ne pas avoir été informés.

## 30 – Cas particulier de la crise sanitaire due au COVID 19.

En cas de confinement total ou partiel imposé par la loi en raison de la crise sanitaire, entrainant l’impossibilité de réaliser les cours et stages dans les conditions initialement prévues, l’école se réserve le droit de mettre en place une solution alternative ou une compensation.

Cette solution pourra porter notamment sur le remplacement de professeurs, un changement de studios incluant les communes limitrophes, des cours en ligne sur internet, des modifications de plannings, de jours et horaires de cours.

Dans le cas où l’école ne mettrait pas en place de solution alternative, l’école proposera après la période crise un avoir d’un montant égal aux cours supprimes.

L’école communiquera les solutions et l’organisation par tous les moyens auprès des élèves et leurs représentants légaux.

. L’obligation de se renseigner incombe aux participants et représentants légaux.

Dès lors que l’école communique l’information, elle ne pourra pas être tenue responsable de la négligence des élèves et représentants légaux de ceux-ci de ne pas avoir été informés.

## Droit de rétractation

Le participant ne dispose d’aucun droit de rétractation. Toute inscription est nominative et ne peut être partagé avec plusieurs personnes.

S’agissant des inscriptions effectues à distance, le droit de rétractation est exclu, conformément à l’article L121-20-2 du code de la consommation, dans la mesure ou les prestations de l’AMCRD constituent des prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou une périodicité déterminée au sens de cette disposition légale, et conformément à l’article L121-20-4 du code de la consommation, les cours et évènements à date fixe ne font pas l’objet d’un droit de rétractation.

Dès son inscription, le participant est engagé jusqu’au terme de l’année scolaire. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées ci-après.

## Annulations de cours, stages

Une fois que le cours ou stage a été acheté celui-ci ne pourra lui être remboursé, ni repris, ni échangé. En cas d’annulation de cours ou stage par le professeur, un échange pourra être proposé par l’AMCRD.

Aucun frais ou dédommagement ne sera appliqué.

Le participant est informé que le cours ou stage pourra être annulé en raison de la survenance d’une cause étrangère présentant une force majeure ou fait d’un tiers étranger à la fourniture de la prestation prévue au contrat.

Le participant sera informé le plus tôt possible. Dans ce cas le cours, stage ou spectacle sera reporté à une date ultérieure.

Tout cours ou stage interrompu ou abrégé ou non consommé du fait du participant pour quelque cause qui soit ne donnera lieu à aucun remboursement ou échange.

## VI-ANNULATION DE COURS OU INSCRIPTION

En cas d’inscription si celle-ci est commencée, l’élève ou son représentant légal dispose d’un délai de 15 jours calendaires pour signaler qu’il ne souhaite pas poursuivre, exclusivement par courrier ou courriel. Il recevra le remboursement intégral du montant de son inscription déduction faite des cours consommés au-delà du cours d’essai gratuit.

La demande d’annulation se fait par courriel à : ateliermdanse@gmail.com, ou par courrier postal : Atelier Marlene Chitan Rougeyron Danse 7 boulevard chancelier de l’hospital 63200 RIOM avec le mot : ANNULATION dans l’objet. Si cette procédure n’est pas respectée, l’engagement à l’année est réputé confirmé et approuvé par l’élève ou son responsable légal, et le montant à payer au titre de l’inscription engagée est réputée sans recours possible.

En cours d’année, l’AMCRD se réserve le droit discrétionnairement de créer un avoir valable 18 mois sur les prochains cours ou stages ou un remboursement sur présentation de pièces justificatives attestant de circonstances exceptionnelles.

## Le Déménagement hors de la région AURA

L’annulation est possible lors d’un déménagement hors de la région AURA rendant raisonnablement impossible la participation aux cours ou stages. La preuve à fournir incombe à l’élève ou son représentant légal. Il devra justifier de la véracité du motif en fournissant pour un remboursement ou un avoir : la carte d’identité du participant, le certificat de radiation de l’enfant de l’école, et d’inscription dans la nouvelle.

Pour un avoir ou un remboursement d’un adulte : en sus de la carte d’identité du participant deux documents parmi les suivants sont exigés : Relevé de CAF ou attestation Sécurité sociale à la nouvelle adresse, la facture de déménagement, l’attestation de mutation du conjoint ou d’embauche par un nouvel employeur, la facture de téléphone ou quittance de loyer à la nouvelle adresse

## Le motif médical

L’annulation est possible pour motif médical pour immobilisation de plus de 6 mois, et obligatoirement accompagnée d’un justificatif médical. Le client pourra également choisir entre le remboursement ou l’avoir pour l’année suivante, ou la restitution des sommes non encaissées par l’AMCRD.

Le remboursement se fera au prorata des cours consommés et restants.

## VII PARTICIPATION AUX COURS ET STAGES

1. **Condition physique**

Les prestations de l’AMCRD nécessitent une condition physique compatible et induisent des risques de blessures, de chutes, ou dommages corporels de toute nature. En contractant pour l’une des prestations proposées sur le site internet et signés ces CGV, le client déclare avoir pris pleine connaissance de ces risques et les accepter. Il déclare se reconnaître responsable de toutes les conséquences qui pourraient être liées à la pratique de la danse ou du sport et dégager toute responsabilité l’AMCRD, les professeurs ou intervenants en cas d’accident, de chute, de blessure, dommage ou douleur, et de manière générale tout dommage corporel ou de toute autre nature, causés par sa participation à un cours ou stage ou spectacle de l’AMCRD.

Le client déclare que le participant est en capacité de pratiquer l’activité pour lequel il est inscrit à l’AMCRD.

Il est de la responsabilité du participant ou son représentant légal de se maintenir en bonne santé, en s’échauffant, se protégeant du froid, de s’alimenter avant le cours, de s’hydrater, de prévenir les accidents, et connaître ses limites.

Quand un participant subit une blessure, il doit le signaler immédiatement au professeur afin qu’il puisse aider à déterminer la prise en charge immédiate (samu, pompiers, avertir la famille.) ou adapter le cours.

L’enseignant pourra aider à minimiser la blessure, éviter les blessures chroniques, conseiller l’élève ou son représentant légal pour une guérison durable.

## Responsabilité du client

Au sein de l’AMCRD, le participant s’engage expressément à respecter le contenu des cours et toutes les règles de sécurité s’appliquant aux cours de l’AMCRD, notamment et sans que la liste ci-après soit exhaustive :

* + Informer son professeur et l’AMCRD avant le début du cours de tout problème physique, fièvre, maladie ou blessure déjà existante\*
	+ Ecouter, regarder attentivement et respecter les consignes et instructions des professeurs ou intervenants concernant la sécurité, l’exécution des mouvements que le participant peut effectuer ou non ;
	+ Plus généralement :
	+ En cas d’accident il accepte que les membres de l’équipe de l’AMCRD interviennent
	+ S’il est mineur, le client s’engage expressément à en informer le professeur et l’AMCRD à faire lire et approuver les présentes CGV par ses représentants légaux
	+ Détenir une assurance responsabilité civile personnelle e cas d’accident, de dommages qu’il pourrait causer aux tiers, de bris ou perte d’objets personnels ou d’en assumer personnellement les frais. Une copie pourra être réclamée à tout moment par l’AMCRD

## Vestiaires et tenues

Les participants aux cours sont invités à se changer uniquement les vestiaires, à l’exclusion de tout autre endroit.

Ils doivent observer une stricte hygiène.

Les participants sont tenus de portés des tenues appropriés à leur cours ou stage, propre, et en bon état. Il est impératif de ne rien laisser dans les vestiaires, et de toujours rapporter ses affaires.

## Comportement

Le participant s’engage à respecter les présentes CGV en toutes dispositions pendant toute la durée de la saison ainsi que le règlement intérieur des locaux où se situeront ses cours et répétitions hebdomadaires. Le participant s’interdit par ailleurs de :

* + Fumer et vapoter dans le studio, ou espaces communs
	+ Discuter ou téléphoner discrètement devant les salles pour ne pas déranger les cours
	+ D’avoir un comportement irrespectueux ou violent vis-à-vis des autres participants ou des professeurs ou membres de l’équipe de l’AMCRD, du voisinage des locaux du studio ou de locaux de spectacles.

L’AMCRD se réserve le droit d’exclure définitivement un participant aux cours ou stages, et de résilier les CGV aux torts exclusifs de ce dernier dans le cas où le comportement du participant nuirait à la progression de son groupe, à l’ambiance des cours et répétitions ou la bonne fin des représentations.

## Horaires et retard

Il est expressément porté à la connaissance du participant que le cours ou stage, les horaires et lieux sont fixés par l’AMCRD et devront être impérativement être respectés.

Pour un retard de plus de 10 minutes, L’AMCRD pourra refuser l’entrée à un cours ou stage sans que le participant ne puisse exiger aucun remboursement ou dédommagement pour quelque motif qui soit.

## Identité des participants

Lorsque le client inscrit à un cours ou stage de l’AMCRD, il s’engage à indiquer l’identité et les coordonnées du/des participants qu’il inscrit. Le participant sera soumis aux présentes CGV. Le client s’engage à l’informer du contenu des présentes et toute participation sera considérée comme valant acceptation par le Participant des présentes.

Si la personne participant au cours ou stage n’est pas celle dont l’identité a été indiquée lors de l’inscription, l’AMCRD se réserve le droit de l’exclure du cours ou stage.

## Respect des consignes

Le participant s’engage à respecter les consignes qui lui seront données lors du cours ou stage par la personne qui délivrera le cours ou stage, et respecter les règles de sécurité édictées par le règlement intérieur du centre de danse.

## Règles de sécurité

Au sein de l’AMCRD, le participant s’engage expressément à se conformer aux consignes de sécurité affichées ou données par les professeurs et la directrice.

## Cession de l’abonnement

La cession de l’abonnement est absolument interdite et l’AMCRD se réserve le droit d’exclure un participant ou client ayant tenté de céder son abonnement à une tierce.

## Vols, pertes et préjudices

La direction et les professeurs ne pourront être tenus responsables en cas de vol, de perte, ainsi que pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toutes personnes, y compris les élèves ou accompagnateurs au sein de l’AMCRD, que ce soit avant, pendant ou après le cours, un stage ou spectacle. Il est demandé aux élèves d’emporter avec eux toutes leurs affaires personnelles avant et après chaque cours, stage ou spectacle.

## Modification du lieu d’enseignement

Les cours se déroulent à l’Atelier M danse, 7 boulevard chancelier de l’hospital 63200 RIOM. L’AMCRD n’étant pas propriétaire des murs qu’elle utilise pour réaliser les cours, celle-ci se réserve le droit de modifier les lieux d’enseignement en cas de changement de circonstances ne lui permettant plus d’utiliser les locaux actuels (tel que travaux, évènements, modification des conditions contractuelles, etc. )

## Modification de planning, de règlement

La direction et les professeurs se réservent le droit si nécessaire d’apporter toutes modifications au règlement, au déroulement et au planning de la formation professionnelle et des stages, ou de les annuler en cas de force majeure. Ces modifications seront affichées sur le site [www.ateliermdanse.fr](http://www.ateliermdanse.fr/) ou communiquées par courriel ou sms aux élèves.

## Correction des professeurs

La méthode pédagogique de l’école incorpore la pratique de nombreuses corrections essentielles à l’obtention de bonnes postures. Les professeurs sont amenés à avoir des contacts physiques avec les élèves, dans le respect des convenances, et du contexte sanitaire, que les élèves et leurs parents acceptent.

## SPECTACLES ET REPETITIONS

1. **Répétitions**

Le participant s’engage à être présent à toutes les répétitions organisées par l’AMCRD, notamment les

répétitions générales organisées avant les spectacles. Le participant s’engage à tenir une conduite exemplaire et sérieuse lors de toutes les séances de répétitions. Le participant s’engage à collaborer activement et à faire ses meilleurs efforts pour la bonne fin des représentations, notamment sans que la présente liste ne soit exhaustive, à participer au travail collectif, apprendre les danses, préparer les costumes décidés en amont avec et par le professeur, les décors etc.

L’accès aux salles de spectacles et donc de répétition est interdit au client en dehors des répétitions.

## Présence aux répétitions

Le participant s’engage à être présent à toutes les répétitions. Toute absence doit être préalablement annoncée par courriel ou oral à l’AMCRD au plus tard 24 heures avant la date des répétitions, sauf circonstances exceptionnelles (décès, accident, maladie). Pour toutes les répétitions, l’AMCRD se réserve le droit de procéder à une redistribution du rôle et de la place ou à un doublage.

## Ponctualité

Le participant s’engage à observer une stricte ponctualité. En cas de retard supérieur à 10 minutes, l’AMCRD se réserve le droit de refuser l’accès du participant à la répétition ; cette disposition visant à proposer aux personnes du groupe, une répétition de qualité optimale. Lors des représentations de fin d’année, le participant devra être présent a l’heure fixée par l’AMCRD avant le début du spectacle et rester jusqu’à l’heure de fin fixée également.

## Vacances et autres absences prévisibles

Le participant est tenu d’informer dès son inscription le responsable de cours de toute absence prévisible, et ce pour la bonne organisation du planning des répétitions. Les répétitions non suivies ne sont pas reportables. L’affectation à un groupe est décidée par le professeur et la direction et ne peut être changée par le participant.

## Annulation ou modification de répétition

L’AMCRD se réserve le droit de reporter une séance. L’AMCRD se réserve le droit de changer les lieux de répétition sous réserve d’en aviser le participant au moins 24 heures à l’avance, par courriel. La salle de remplacement devra se situer dans une commune proche de Riom. L’AMCRD a par ailleurs la possibilité de modifier le contenu des répétitions au cours de l’année scolaire si cela s’avère nécessaire. L’AMCRD se réserve le droit de supprimer temporairement certains cours pour les remplacer par des répétitions.

L’AMCRD pourra modifier l’affectation d’un professeur à une répétition.

## Spectacles de fin d’année

Les spectacles ne sont aucunement une obligation contractuelle car elles dépendent notamment de la disponibilité des salles, des possibilités de production et de l’aptitude du groupe. La responsabilité de l’AMCRD ne peut être engagée si une ou plusieurs des représentations ne peuvent avoir lieu. Si des représentations sont effectivement organisées par l’AMCRD, les professeurs et participants s’engagent à préparer avec sérieux une ou plusieurs chorégraphies sélectionnées par le professeur. Les participants s’engagent à préparer avec sérieux chaque représentation. La captation du spectacle ou les photographies se feront au bon vouloir de l’AMCRD mais elles ne sont en rien une obligation contractuelle.

## Dates de représentation

Les dates sont communiquées aux participants une fois le contrat signé avec la salle. L’AMCRD n’impose pas ses dates de spectacle aux salles partenaires et accepte les créneaux libres sur la période du 1er septembre au 30 juin de l’année. Le participant accepte ces conditions, n’y verra pas d’inconvénient et s’engage à se rendre disponible aux dates retenues pour sa représentation.

Un filage technique sera programmé pour chaque groupe sur le lieu de la représentation et la date est fixée par la salle en accord avec l’AMCRD. Il est impératif que tous les membres du groupe y soient présents, sauf motifs exceptionnels discutés préalablement avec son professeur plus de 24heures avant, ce à quoi le participant s’engage expressément. Les dates de spectacles sont communiquées aux participants dès que la salle confirme la programmation.

## Costumes

Les costumes sont pris en charge par la structure organisatrice sauf exceptions, discutées avec le professeur . Le contenu de la programmation est du ressort de la direction artistique de l’AMCRD et notamment du responsable du cours. Le participant peut faire des suggestions. Lors des répétitions, l’avis de chacun est le bienvenu bien que les décisions finales appartiennent exclusivement au responsable du cours, et deviennent indiscutables.

## Programmation

Le contenu de la programmation est du ressort de la direction artistique de l’AMCRD et notamment du responsable du cours. Le participant peut faire des suggestions. Lors des répétitions, l’avis de chacun est le bienvenu bien que les décisions finales appartiennent exclusivement au responsable du cours, et deviennent indiscutables.

## Billeterie

Afin d’offrir un tarif de cours accessible à tous, l’AMCRD a fait le choix de ne pas inclure le cout des représentations de fin d’année et la location de salle ou matériel dans le tarif du cours ou stage. Les billets de représentations seront donc commercialisés en ligne via le site helloasso et le lien transmis par courriel et réseaux sociaux par l’AMCRD, au cours des deux mois précédent la représentation.

## FORMATION PROFESSIONNELLE

1. **Formation**

La formation professionnelle est ouverte à des professionnels de l’éducatif, du travail social et de la danse, de l’enfance et petite enfance majeures pour les formations continues, ainsi qu’à des majeurs ou adolescents pour la préparation aux auditions professionnelles se destinant à une carrière professionnelle de danse et auditeurs libres. Pour les mineurs, l’inscription est de la responsabilité des parents.

L’AMCRD décide du planning, de l’organisation, du tarif, du contenu et le participant contractualise ou non.

Il est recommandé de veiller à diminuer les temps de transport au maximum entre les lieux de formation, stage ou représentations.

## Engagement

Lorsque le participant souhaite s’inscrire à une formation, il adresse un dossier complet après échanges avec l’AMCRD, il fournit également un certificat d’aptitude médicale. Il s’engage pour la totalité de la formation et avec les consignes de la professeur et direction de l’AMCRD.

Le paiement est effectué selon le contrat signé entre les deux parties.

En tout état de cause, l’AMCRD peut refuser un dossier et pourra résilier un contrat pour tous motifs sérieux et légitimes tels que les problèmes de règlement, d’orientation, de comportement, ou incertitude sur les motivations. L’école est toujours décisionnaire du choix d’accepter ou non, de résilier, et modifier le niveau, mais devra justifier les raisons d’un éventuel refus ou résiliation.

## Paiement

Toute formation commencée est due. Le non-paiement des frais selon le calendrier de paiement défini et

contractualisé avec l’AMCRD entraîne l’impossibilité pour l’élève de suivre la formation. De même, le paiement intégral des droits de formation reste du en cas de départ anticipé de l’étudiant. Les frais de formation ne sont en aucun cas remboursables ou transférables sur une autre année, un stage ou une autre personne.

Tout échéancier qui aurait été accordé par l’AMCRD est alors annulé et la somme restante due au moment du départ devient immédiatement exigible. L’étudiant reste seul responsable de toute bourse qui lui aurait accordée ou de tout emprunt qu’il aurait contracté.

## Départ de la formation

Tout étudiant désireux de quitter la formation doit le notifier par Lettre recommandée avec accusé de réception à l’AMCRD. En cas de départ anticipé, quel qu’en soit le motif, l’étudiant est redevable d’une partie de ses frais de scolarité selon les pourcentages suivants :

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation :

* + Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50 % du cout de la formation est du
	+ Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 70 % du coût de la formation est dû
	+ Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est du.

Le cout ne pourra pas faire l’objet d’une demande de remboursement ou de prise en charge par l’OPCA

Les frais ne sont pas transférables sur une autre année, un stage ou une autre personne. L’étudiant reste le seul responsable de ses obligations pour toute bourse ou financement qu’il aurait eu.

## Validité des CGV

L’ensemble des conditions générales s’applique à tous les élèves, étudiants et auditeurs libres de la formation professionnelle.

## Reglement intérieur

Le règlement intérieur de la salle de l’Atelier M danse s’applique à tous les élèves et étudiants. Il est publié à la suite de ces CGV.

## DISPOSITIONS DIVERSES

1. **Assurances**

Il est de la responsabilité de chaque élève et de ses parents et non de l’AMCRD, de souscrire une assurance individuelle responsabilité civile et pour dommages corporels ou vols pendant son activité pendant les cours, stages ou spectacles ou évènements.

La direction et les professeurs ne seront pas tenus responsables en cas de vol, de perte, ou de détérioration de tout objet personnel ou de valeur ou non ainsi que pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toutes personnes, y compris les invités ou accompagnateurs au sein de la salle, ou d’un lieu de représentation. Il est demandé aux participants d’emporter leurs affaires personnelles avant et après le cours, stage ou spectacle.

## Responsabilité sur les enfants mineurs

L’AMCRD décline toute responsabilité sur les enfants mineurs en dehors de l’école où les enfants sont avec leur professeur. Dans la mesure ou l’école est un lieu public accessible de la rue, et qu’il est une entité juridique distincte, il appartient aux parents d’évaluer le degré de liberté de leur enfant ou de leur faire accompagner jusqu’à la salle de cours. C’est la responsabilité des parents d’accompagner les enfants jusqu’au vestiaire. La responsabilité du professeur est limitée à sa salle de cours. Les professeurs n’ont pas à aller chercher les enfants devant l’école.

Il est de la responsabilité des parents d’informer le professeur si leur enfant vient et part seul.

## Durée-résiliation du contrat

Toute inscription donne lieu à l’édition d’un dossier. Ce contrat signé entre en vigueur au jour de sa signature et s’applique jusqu’au terme de la prestation choisie. Chacune des parties pourra mettre fin de plein droit au contrat par l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception de l’autre partie ;

En cas de manquement par l’une des parties à l’une quelconque de ses obligations contractuelles non réparé en totalité dans un délai d’1 moi courant à compter de la date de la première présentation d’une lettre recommandée avec avis de réception de l’autre partie lui notifiant le manquement en cause devant être remédié. En cas de résiliation du fait du client, l’AMCRD sera en droit d’encaisser immédiatement la totalité du prix des cours, stages restant dû par le participant. L’encaissement du restant du prix total interviendra sans préjudice du droit pour l’AMCRD de réclamer tous dommages et intérêts résultant des manquements du participant et ou de la résiliation anticipée des CGV :

-en cas d’ouverture d’une procédure de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire à l’encontre de l’une des parties, ou si l’une des parties fait l’objet d’une mesure d’exécution de nature à affecter gravement sa solvabilité, sous réserves de toutes dispositions d’ordre public contraire.

Le prix réglé par le participant au titre de son inscription demeure définitivement acquis à l’AMCRD dès son inscription et ne pourra donc pas rembourser au client sauf dans le cas où la résiliation résultera d’une faute grave ou lourde de l’AMCRD.

## Droit d’auteur

Les participants s’interdisent de revendiquer de quelconques droits d’auteurs sur des chorégraphies dansées dans le cadre de l’AMCRD du seul fait de leur participation ou suggestions lors des répétitions et spectacles.

Les chorégraphies ou pièces proposées par l’AMCRD dans le cadre de ses activités sont la propriété de l’AMCRD et de ses représentants.

La reproduction, la représentation et la publication de ses travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé et doivent faire l’objet de l’accord de l’AMCRD.

Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer les activités doit en demander l’accord à la direction de l’AMCRD.

## Droit à l’image

Les photographies et/ou films pris dans le cadre de tous les cours, répétitions et représentations sont au libre usage de l’AMCRD, ce qui reconnait expressément le participant qui en autorise expressément l’usage de tous supports par l’AMCRD pour les besoins de sa communication et de ses campagnes de publicité. Toute personne qui ne souhaite accepter cette condition doit le signaler au professeur avant le début de l’année et ne pourra pas faire le spectacle qui est filmé et photographié sans possibilité de flouter.

## Traitement des données personnelles

L’AMCRD est amenée à enregistrer certaines données à caractère personnel concernant le participant telles que ses noms, prénoms adresse, courriel, téléphone. Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif du participant. Elles peuvent faire l’objet d’un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l’AMCRD. Aucun usage autre servant à mener à bien les prestations de l’AMCRD ne sera fait des données personnelles collectées sur ce site, sauf sur réquisition judiciaire.

En application de la loi RGPD, le participant à un droit d’accès et de rectification aux informations qui le concernent personnellement. Il a la faculté d’exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, auprès de la direction de l’AMCRD à l’adresse suivante : AMCRD 7 boulevard chancelier de l’hospital 63200 RIOM.

Le participant autorise l’AMCRD à communiquer ses coordonnées uniquement aux personnes inscrites au même cours ou groupe que lui. L’AMCRD ne commercialise pas à des tiers les données récoltées.

## Propriété intellectuelle

Tout le contenu du site, incluant marque, logos, graphisme, photos, textes, vidéos, est la propriété de son auteur. Toute copie de ces différents éléments sur tout support, en dehors de celle faite à l’usage personnel et exclusif du copiste, est passible de poursuites judiciaires.

## Information des participants, éleves et parents

Il incombe au participant et pour tout mineur à ses parents et représentants légaux de se tenir informé tout au long de l’année scolaire en consultant le site [www.ateliermdanse.fr,](http://www.ateliermdanse.fr/) ses mails, les newsletters qui lui sont adressés.

Dès lors que l’école diffuse de l’information, elle ne pourra pas être tenue responsable de la négligence des élèves ou leurs parents ou représentants légaux qui les conduit à ne pas être informés.

## Propriété du site internet

Le site internet [www.ateliermdanse.fr](http://www.ateliermdanse.fr/) est géré et exploité par l’AMCRD. Cette dernière peut, sans préavis, modifier ou supprimer toutes données ou éléments du site. L’AMCRD s’applique à mettre régulièrement le site à jour mais ne garantit pas l’exactitude et l’actualité des données du site.

L’AMCRD ne saurait par ailleurs être responsable du contenu des sites internet externes accessibles via des liens externes au site. La responsabilité de l’AMCRD est également exclue en cas de dysfonctionnements du site internet résultant notamment d’une interruption de la connexion.

Le participant a la faculté exclusive et révocable de créer pour un usage personnel un lien hypertexte permettant d’accéder à la page d’accueil du site à la condition que le lien ainsi crée n’ait pas pour objet ou pour effet de porter directement ou indirectement préjudice quel qu’il soit à l’AMCRD. Tous les éléments du site sont la propriété pleine et entière de l’AMCRD. Ils ne peuvent être utilisés en tout et partie sur quelque support que ce soit par quiconque sans l’autorisation préalable et écrite de l’AMCRD.

## Renonciation/tolérance

Le fait pour l’AMCRD de ne pas se prévaloir à un moment donné de quelconques stipulations des présentes CGV ou de tolérer momentanément un manquement aux présentes CGV ne vaut pas renonciation de l’AMCRD à s’en prévaloir ultérieurement.

## Nullité d’une cause

Dans le cas où l’une des dispositions des présentes CGV serait jugée nulle ou non exécutoire par une juridiction ou une autorité administrative :

* + Les parties conviennent de négocier de bonne foi pour adapter ladite disposition dans la mesure strictement nécessaire pour rendre la disposition valable et exécutoire de la manière qui respecte le plus étroitement et le plus pratiquement possible l’intention originale des parties ;
	+ Le participant s’engage à accepter la substitution d’une clause nulle ou inopposable par une clause valable et opposable aussi proche que possible de l’esprit de la clause initiale ;
	+ Les autres dispositions du contrat ne sont en aucune manière modifiées ou affectées.

## Disponibilités des Conditions générales

Les CGV sont disponibles sur le site de l’école [www.ateliermdanse.fr](http://www.ateliermdanse.fr/) et peuvent être téléchargées, enregistrées et imprimées par le participant à tout moment.

## XI- RESPONSABILITES

1. **Responsabilité et utilisation du présent site**

Il revient au client de s’informer grâce au présent site et formuler tout autre demande à l’AMCRD.

Le contenu du site est à usage informatif exclusivement et idem pour les réseaux sociaux. La responsabilité de l’AMCRD vis-à-vis des tiers ne saurait en aucun cas être engagée en dehors de ses cours.

Il est déconseillé d’essayer de reproduire en dehors de ses cours, stages et représentations, les mouvements, figures réalisées pendant ses cours ou représentés en photos ou les chorégraphies présentées sur le site. Ils présentent des risques et nécessitent un apprentissage progressif et rigoureux que l’AMCRD ne peut garantir qu’au sein de son studio ou de ses activités. L’AMCRD ne saurait être tenue responsable vis-à-vis des tiers d’une blessure ou d’un accident survenu en dehors de ses cours et de ses murs.

Les photos du site internet ou réseaux sociaux sont non contractuelles. Les propos tenus sur le site ou réseaux sociaux ne représentent que l’opinion de leur auteur et n’engagent pas les sociétés, entreprises ou collectifs mentionnés ou associés. Tout contenu téléchargé se fait aux risques et périls de l’utilisateur et sous sa seule responsabilité.

L’AMCRD décline toute responsabilité sur les offres commerciales et les actions de promotion et de prestations de service émanant de partenaires ou d’organisations prétendant être des partenaires.

Toute participation dans un cours organisé par l’AMCRD entraine automatiquement l’acceptation des présentes CGV, que ce soit dans un contexte de cours, stage, spectacle ou formation professionnelle.

## XII REGLEMENTS DES LITIGES

1. **Droit applicable et règlement des litiges**

Les présentes CGV et les relations contractuelles y affèrent sont régies par le droit français.

En cas de litige ou de réclamations, le client ou l’autre partie s’adressera en priorité à la direction de l’AMCRD pour obtenir une solution amiable.

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences, leurs suites seront soumises aux tribunaux compétents de la ville de Clermont Ferrand dans les conditions de droit commun.

# Signature Présidente SAS AMCRD

